

# REGLEMENT

## 1. Présentation de l'épreuve

Le One2Tri - lac d'Aiguebelette est une épreuve qui consiste à enchaîner 3 disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied, **en individuel** (départ groupé) ou **en équipe de deux** (départ échelonné ou rolling start) sur un format longue distance ou distance L.

La première édition se déroulera le samedi 6 octobre 2018, en conformité avec la réglementation de la Fédération Française de Triathlon.

Ce triathlon est organisé par le club "Vallons de la Tour - Triathlon".

Il est ouvert à toute personne, licenciée ou non, née en 2000 ou avant.

## 2. Epreuve en duo : formation des équipes

Chaque équipe est composée de 2 triathlètes et doit être inscrite dans l'une des catégories suivantes :

- équipe féminine
- équipe masculine
- équipe mixte

Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique.

## 3. Pièces justificatives

### **a/ Pour les titulaires d'une licence FFTri Compétition :**

- pièce d'identité
- licence FFTri en cours de validité

### **b/ Pour les titulaires d'une licence en cours de validité au sein d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU :**

- pièce d'identité

- licence originale portant le nom de la fédération
- Pass-ITU dûment complété et signé (disponible sur place)

**c/ Dans tous les autres cas :**

- pièce d'identité
- Pass-compétition dûment complété et signé
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucun dossard ne sera remis et aucun remboursement ne sera effectué.

#### **4. Montant et modalités d'inscription**

Les inscriptions peuvent s'effectuer via le site du club comme suit :

Tarif course individuelle :

- 80€ pour les 100 premiers inscrits ( 125€ pour les non licenciés)
- 100€ pour les 100 suivants ( 145€ pour les non licenciés)
- 120€ au -delà ( 165€ pour les non licenciés)

Tarif équipe (pass compétition de 45€ par coureur non licencié):

- 150€ pour les 30 premières équipes inscrites
- 190 € pour les 30 équipes suivantes
- 240€ au-delà

Les inscriptions seront acceptées sur place (dans la mesure des places disponibles) avec un surcoût de 30€ pour une inscription individuelle et de 60€ pour une équipe.

Un bracelet à puce sera remis lors de l'inscription par l'organisateur, qui devra être porté à la cheville gauche. La non-remise de ce bracelet à l'issue de la course sera facturée 10€.

La signature de l'athlète sur le bulletin d'inscription et lors de la remise des dossards signifie qu'il accepte le règlement et certifie exacts les renseignements fournis.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Cependant toute équipe peut remplacer un concurrent absent par un autre à condition d'avoir prévenu l'organisation et fourni les pièces justificatives.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

## **5. Déroulement :**

Le retrait des dossards s'effectuera de 7h00 à 8h45 sur la plage Pré d'Argent à Novalaise.

Le départ sera donné à 9h30 pour l'épreuve individuelle en mass start.

Le départ des équipes sera donné à 9h40 selon un départ échelonné type rolling start.

Distances des parcours des 3 épreuves :

- Natation : 2 boucles d'environ 1250 m avec sortie à l'australienne
- cyclisme : environ 75 km
- course à pied : environ 17 km

Sur la partie natation le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, autorisée entre 16 et 24°C, interdite au-delà.

Le bonnet de bain fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté par les concurrents.

Les équipiers de la course duo doivent effectuer la partie natation ensemble. Ils s'élancent selon le principe de la rolling start, "au fil de l'eau": le chronomètre est déclenché au passage du duo.

Parcours vélo : le code de la route est de rigueur. Les concurrents doivent porter un casque homologué, jugulaire fermée avant de prendre leur vélo et après l'avoir reposé au parc. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté et sera positionné dans le dos, correctement attaché par des épingles avec minimum 3 points. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

L'assistance extérieure est interdite. Il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation

de suivre des concurrents sous peine de disqualification.

Les équipiers de la course duo doivent rester ensemble et groupés.

Le drafting est interdit pour les concurrents de la course individuelle.

Le drafting est autorisé pour la course en duo entre les membres d'une même équipe. Une équipe doublée ne pourra profiter de l'aspiration de l'équipe la doublant et devra maintenir une distance de 35m avec l'équipe l'ayant doublé.

Durant le parcours de course à pied, le dossard devra être positionné sur le devant. Les équipiers de la course en duo doivent rester ensemble.

Lors des transitions, les équipiers de la course duo doivent entrer et sortir du parc groupés.

## **6. Respect de l'environnement:**

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement durant son séjour et sa course. Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées délimitées, sous peine de disqualification immédiate (carton rouge).

## **7. Barrières horaires :**

## **8. Sportivité et respect**

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie ( avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se plier aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

## **9. Assurance, sécurité et responsabilité**

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTri.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de défaillance dû à un mauvais état de santé ou non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation.

Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

## **10. Droit à l'image et protection des données**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître,

prises à l'occasion de leur participation au One2Tri, sur tout support y compris pour les projections individuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

## **11. Remboursement ou pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation**

En cas d'annulation de l'épreuve :

- L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...)
- Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...)
- En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve d'un concurrent ou d'une équipe, les participants ne pourront pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription. A tout moment une équipe peut remplacer un concurrent absent par un autre.

En cas de désistement :

- Les concurrents ne seront pas remboursés mais peuvent se faire remplacer par un autre concurrent, sous réserve de fournir tous les documents justificatifs